

ORCOM
Société Anonyme au capital de 10 000 000 euros
Siège social : 2, avenue de Paris 45000 ORLÉANS
RCS ORLÉANS 314 910 225

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 3 JUIN 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 14 315 050,32 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	14 315 050,32 euros
A titre de dividendes aux actionnaires	8 499 593,70 euros
Soit 198,90 euros par action	

Le solde	5 815 456,62 euros

à porter en totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 40 050 689,84 euros.

Il est précisé que :

- Le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 707 288,40 euros,
- Le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 7 792 305,30 euros.

Le paiement des dividendes sera effectué ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les actionnaires ont été informés que :

- Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis, l'année de leur versement, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable depuis le 1^{er} janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.
- Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal

dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- Soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- Soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- Exercice clos le 31 décembre 2022 : 6 000 334,39 euros, soit 140,41 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 499 314,09 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 5 501 020,30 euros
- Exercice clos le 31 décembre 2023 : 7 008 212,00 euros, soit 164,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 583 184,00 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 6 425 028,00 euros
- Exercice clos le 31 décembre 2024 : 7 521 008,00 euros, soit 176,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 625 856,00 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 6 895 152,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 3 juin 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



Certifié conforme
Le Président du Conseil d'Administration

SOFILOR
19, Avenue de la Fontenelle
88 100 SAINT DIE DES VOSGES

BAC AUDIT CONSEIL NANTES
4 Rue de la Galissonnière
44000 NANTES

ORCOM SA
Société anonyme au capital de 10 000 000 €
2 avenue de Paris
45 000 ORLEANS
R.C.S: ORLEANS 314 910 225

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux actionnaires de la société ORCOM,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée du 5 juin 2025, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société anonyme ORCOM, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC 2022-06 exposées au paragraphe « Changements de réglementation comptable » de la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les titres de participation :

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés le cas échéant, sur la base de leur valeur d'inventaire selon les modalités décrites dans le paragraphe « Immobilisations » de l'annexe des comptes annuels de la société. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, et les calculs effectués par la société.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

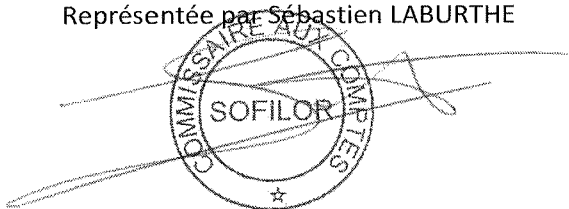
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à NANTES, le 20 mai 2026,
Les Commissaires aux comptes

SAS SOFILOR

Commissaire aux Comptes

Représentée par Sébastien LABURTHE



SAS BAC AUDIT CONSEIL NANTES

Commissaire aux Comptes

Représentée par Stéphane LEGENDRE

A handwritten signature in dark ink, likely belonging to Stéphane LEGENDRE.

SA ORCOM

2 AVENUE DE PARIS

45056 ORLEANS CEDEX 1

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025



Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	984 347,92	857 595,88	126 752,04	70 449,93
	Fonds commercial	91 731,73		91 731,73	91 731,73
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	153 200,00		153 200,00	153 200,00
	Constructions	1 407 543,95	525 536,21	882 007,74	956 696,53
	Installations tech.,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	1 652 762,22	1 366 850,94	285 911,28	404 321,14
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations	96 224 992,91	2 952 062,25	93 272 930,66	87 600 602,49
	Créances rattachées à des participations	11 542 284,20		11 542 284,20	17 555 570,38
ACTIF CIRCULANT	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés	15,00		15,00	15,00
	Prêts				14 422,75
	Autres immobilisations financières	768 471,71		768 471,71	1 017 910,00
	Total de l'actif immobilisé (III)	112 825 349,64	5 702 045,28	107 123 304,36	107 864 919,95
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes	6 200,42		6 200,42	40 000,00
	CREANCES (2)				
COMPTES DE REGULARISATION	Créances clients et comptes rattachés	486 909,02		486 909,02	625 363,49
	Autres créances	3 458 383,19		3 458 383,19	2 172 857,69
	Charges constatées d'avance	510 463,10		510 463,10	441 891,69
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres	25 662 427,58		25 662 427,58	14 214 273,70
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	4 896 325,67		4 896 325,67	10 357 048,42
	Total de l'actif circulant (IV)	35 020 708,98		35 020 708,98	27 851 434,99
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)	16 169,05		16 169,05	
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)		147 862 227,67	5 702 045,28	142 160 182,39	135 716 354,94
(1) dont immobilisations financières à moins d'un an				189 651,68	329 057,26
(2) dont créances à moins d'un an				4 645 406,99	3 569 170,13
PRESENTATION					

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé 10 000 000,00)	10 000 000,00	10 000 000,00
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	1 000 000,00	1 000 000,00
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	34 235 233,22	27 348 568,13
	Report à nouveau		
Autres fonds propres	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	14 315 050,32	14 407 673,09
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées	983 105,55	923 726,53
	Total des capitaux propres	60 533 389,09	53 679 967,75
Provisions	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Provisions	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques	16 169,05	
	Provisions pour charges		
DETTES	Total des provisions	16 169,05	
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	36 638 908,10	39 211 852,68
	Emprunts et dettes financières divers (2)	42 164 772,50	40 993 206,06
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	989 249,20	1 726 477,57
	Dettes fiscales et sociales	1 069 360,92	104 850,88
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
DETTES	Autres dettes	748 333,53	
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (1)	81 610 624,25	82 036 387,19
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif			
TOTAL PASSIF		142 160 182,39	135 716 354,94
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		53 383 096,87	50 466 314,71
(2) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat 1/2

Règlement ANC 2022-06				31/12/2025	31/12/2024
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue	9 939 932,85	844 987,00	10 784 919,85	9 806 652,75
	Montant net du chiffre d'affaires	9 939 932,85	844 987,00	10 784 919,85	9 806 652,75
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions				
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				4 475,75
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
	Autres produits				28 562,46
	Total des produits d'exploitation			10 801 997,30	9 839 690,96
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stocks				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (1)				7 579 380,21
	Impôts, taxes et versements assimilés				30 302,98
	Salaires				454 267,38
	Cotisations sociales				216 205,39
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements				337 246,33
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
	Dotations aux provisions				
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
	Autres charges				713,29
Total des charges d'exploitation			8 591 836,78	8 618 115,58	
RESULTAT D'EXPLOITATION			2 210 160,52	1 221 575,38	
(1) Y compris :					
- Redevances de crédit-bail mobilier					
- Redevances de crédit-bail immobilier					

Compte de Résultat 2/2

		Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION			2 210 160,52	1 221 575,38
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré			
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2)		15 719 442,25	14 791 848,29
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)		818 491,23	692 135,44
	Autres intérêts et produits assimilés (2)		95,06	3 674,70
	Reprises sur dépréciations et provisions			189 134,47
	Différences positives de change		728,55	28 816,51
	Produits des cessions d'immobilisations financières		118 955,72	
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
	Total des produits financiers		16 657 712,81	15 705 609,41
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		2 051 169,05	916 300,00
	Intérêts et charges assimilées (3)		1 713 887,94	1 924 685,91
	Différences négatives de change		281 181,74	132 389,32
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		111 943,26	
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
	Total des charges financières		4 158 181,99	2 973 375,23
RESULTAT FINANCIER			12 499 530,82	12 732 234,18
RESULTAT COURANT avant impôts			14 709 691,34	13 953 809,56
	Produits exceptionnels			1 702 961,53
	Charges exceptionnelles		59 379,02	1 352 507,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL			(59 379,02)	350 454,53
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices			335 262,00	(103 409,00)
Total des produits			27 459 710,11	27 248 261,90
Total des charges			13 144 659,79	12 840 588,81
BENEFICE OU PERTE			14 315 050,32	14 407 673,09
(2) dont produits concernant les entités liées				
(3) dont intérêts concernant les entités liées				

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers modifiant le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Le bilan de l'exercice présente un total de **142 160 182** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **27 459 710** euros et un total **charges** de **13 144 660** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **14 315 050** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

ORCOM SA est membre d'une Société Civile de Moyens qui est constituée d'un groupe de cabinets d'expertise comptable. Les moyens mis en oeuvre sont répartis entre eux proportionnellement aux temps passés par les collaborateurs sur les dossiers respectifs de chaque membre.

A ce titre, la quote part des frais supportés par ORCOM SA est inscrite au compte de charges externes.

Changement de réglementation comptable :

Les dispositions du règlement ANC précité sont applicables pour la première fois aux comptes sociaux de l'exercice couvrant la période du **01/01/2025** au **31/12/2025**.

Ce changement de réglementation se traduit par :

- une nouvelle définition du résultat exceptionnel,
- la suppression de la technique de transfert de charges,
- la modification du plan de comptes et l'introduction d'une nouvelle nomenclature,
- de nouveaux modèles d'états financiers.

Au cours de l'exercice, le plan comptable de l'entreprise a été modifié afin de refléter les évolutions réglementaires et les besoins spécifiques de gestion avec la nouvelle définition du résultat exceptionnel et la suppression des comptes de transferts de charges.

Les modifications suivantes ont notamment été apportées :

Anciens comptes	Nouveaux comptes	Montants comptabilisés
6712.. Pénalités, amendes fiscales et pénales	6582.. Pénalités, amendes fiscales et pénales	NEANT
675... Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	657... Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	NEANT
775... Produits de cession d'éléments d'actif	757... Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	NEANT
777... Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	747... Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	NEANT
791... Transferts de charges d'exploitation	649... Remboursements de formations	NEANT

Règles et Méthodes Comptables

(remboursements de formations)		
791... Transferts de charges d'exploitation (avantages en nature)	6419... Avantages en nature	NEANT
791... Transferts de charges d'exploitation (remboursements d'assurances)	7587.. Indemnités d'assurance	NEANT

Les états financiers sont présentés conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans le Règlement. Les modifications suivantes ont notamment été apportées :

- Regroupement des charges et produits exceptionnels, qui étaient présentés sur plusieurs lignes en 2024 sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles »
- Reclassements entre des lignes du bilan ou du compte de résultat. Par exemple :
 - Dans la colonne comparative 2024 du bilan 2025, les immobilisations en cours sont désormais regroupées avec les avances et acomptes, aussi bien pour ce qui concerne les immobilisations incorporelles que corporelles ;
 - Dans la colonne comparative 2024 du bilan 2025, la ligne « Charges constatées d'avance » est désormais parmi les éléments constituant la rubrique des « Créances ».
- Reclassements liés à la suppression de la technique des transferts de charges en application de la disposition spécifique prévue par le règlement sur ce sujet. Ainsi, les transferts de charges constatés dans le compte de résultat 2024 seront présentés dans la colonne comparative 2024 dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions », rattaché au résultat d'exploitation.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 1 à 3 ans
- * Mobilier : 3 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Opérations en devises

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération. Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2022, la société ORCOM SA est comprise dans le périmètre d'intégration du groupe

Règles et Méthodes Comptables

ORCOM SA. Elle agit en qualité de tête de groupe.

L'option pour le régime de l'intégration fiscale a une durée de 5 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2026. Cette option sera reconduite tacitement.

Convention de répartition de l'impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés est comptabilisé dans les charges dans chaque société du groupe comme si elle était imposée individuellement.

Créances

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	962 279,65		113 800,00			1 076 079,65
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	962 279,65		113 800,00			1 076 079,65
CORPORELLES	Terrains	153 200,00					153 200,00
	Constructions sur sol propre	1 407 543,95					1 407 543,95
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	602 260,32					602 260,32
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	983 134,58		68 876,21		1 508,89	1 050 501,90
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		3 146 138,85		68 876,21		1 508,89	3 213 506,17
FINANCIERES	Participations	88 517 664,74		8 012 676,53		305 348,36	96 224 992,91
	Créances rattachées à des participations	17 555 570,38		713 307,47		6 726 593,65	11 542 284,20
	Autres titres immobilisés	15,00					15,00
	Prêts et autres immobilisations financières	1 032 332,75		194 366,81		458 227,85	768 471,71
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	107 105 582,87		8 920 350,81		7 490 169,86	108 535 763,82
TOTAL		111 214 001,37		9 103 027,02		7 491 678,75	112 825 349,64

Amortissements

Règlement ANC 2022-06							
	Durée ou taux	Mode d'ams	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025	
				Dotations	Diminutions		
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles		800 097,99	57 497,89		857 595,88	
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		800 097,99	57 497,89		857 595,88	
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre		450 847,42	74 688,79		525 536,21	
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Autres Instal., agencement, aménagement divers		558 275,52	13 778,62		572 054,14	
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier		622 798,24	171 998,56		794 796,80	
	Emballages récupérables et divers						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		1 631 921,18	260 465,97		1 892 387,15	
TOTAL			2 432 019,17	317 963,86		2 749 983,03	
Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation	59 379,02						59 379,02
TOTAL	59 379,02						59 379,02
TOTAL GENERAL NON VENTILE			59 379,02				59 379,02

Dépréciations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Dépréciations début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Dépréciations au 31/12/2025
			Dotations	Reprises	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier				
	Emballages récupérables et divers				
Imm. corp. en cours, avances et acomptes					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
FINANCIERES	Participations	917 062,25	2 035 000,00		2 952 062,25
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES		917 062,25	2 035 000,00		2 952 062,25
STOCKS ET EN-COURS	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	TOTAL STOCKS ET EN-COURS				
CREANCES	Créances clients et comptes rattachés				
	Autres créances				
	TOTAL CREANCES				
AUTRE ACTIF	Valeurs mobilières de placement Actions propres				
	Valeurs mobilières de placement Autres titres				
	Autre actif circulant				
	TOTAL VMP ET AUTRE ACTIF CIRCULANT				
TOTAL		917 062,25	2 035 000,00		2 952 062,25

Provisions

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Début exercice	Augmentations	Diminutions		31/12/2025
				Utilisées	Non utilisées	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges					
	Pour garanties données aux clients					
	Pour amendes et pénalités					
	Pour pertes de change		16 169,05			16 169,05
	PROVISIONS POUR RISQUES		16 169,05			16 169,05
	Pour pensions et obligations similaires					
	Pour impôts					
	Pour renouvellement des immobilisations					
	Pour gros entretien et grandes révisions					
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres						
PROVISIONS POUR CHARGES						
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		16 169,05			16 169,05	

Créances

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	11 542 284,20	189 651,68	11 352 632,52
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	768 471,71		768 471,71
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	486 909,02	486 909,02	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	290 831,11	290 831,11	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	3 082 995,74	3 082 995,74	
	Débiteurs divers	84 556,34	84 556,34	
	Charges constatées d'avances	510 463,10	510 463,10	
TOTAL DES CREANCES		16 766 511,22	4 645 406,99	12 121 104,23
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		2 490 714,74		

Dettes

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	30 994,53	30 994,53		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	36 607 913,57	8 380 386,19	26 272 993,59	1 954 533,79
	Emprunts et dettes financières divers	11 955 349,82	11 955 349,82		
	Fournisseurs et comptes rattachés	989 249,20	989 249,20		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	37 102,03	37 102,03		
	Impôts sur les bénéfices	1 011 971,00	1 011 971,00		
	Taxes sur la valeur ajoutée	10 716,57	10 716,57		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	9 571,32	9 571,32		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	30 209 422,68	30 209 422,68		
	Autres dettes	748 333,53	748 333,53		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		81 610 624,25	53 383 096,87	26 272 993,59	1 954 533,79
Emprunts souscrits en cours d'exercice		4 860 000,00			
Emprunts remboursés en cours d'exercice		7 430 595,48			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Produits à recevoir

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		637 408
Créances rattachées à des participations		189 652
Intérêts courus s/créances rat	189 652	
Autres créances clients		72 196
Clients - factures à établir	72 196	
Autres créances		375 560
Intérêts courus s/valeurs mobi	168 152	
Interets courus a recevoi	207 408	

Charges à payer

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Charges à payer		1 168 099
Emprunts et dettes financières divers		536 492
Intérêts courus	195 763	
Associés - intérêts courus	340 729	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		620 015
Fournisseurs - fact. non parve	620 015	
Dettes fiscales et sociales		3 258
Charges sociales - charges à p	2 628	
Taxe apprentissage	630	
Autres dettes		8 334
Clients - rrr à accorder	8 334	

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		510 463	510 463
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			510 463

PRESENTATION

Variations des Capitaux Propres

Règlement ANC 2022-06	Capitaux propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/2025
Capital social	10 000 000,00				10 000 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	1 000 000,00				1 000 000,00
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	27 348 568,13	6 886 665,09			34 235 233,22
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	14 407 673,09	(14 407 673,09)		14 315 050,32	14 315 050,32
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées	923 726,53			59 379,02	983 105,55
TOTAL	53 679 967,75	(7 521 008,00)		14 374 429,34	60 533 389,09

Date de l'assemblée générale

Dividendes attribués 7 521 008,00

¹dont dividende provenant du résultat n-1 7 521 008,00

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 46 158 959,75

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 46 158 959,75

²Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 6 853 421,34

Capital social

		31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		42 733,00	234,0112	10 000 000,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		42 733,00	234,0112	10 000 000,00

Engagements financiers

	31/12/2025	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Autres engagements			
Cf. état Engagements financiers - Autres engagements		620 794,26	115 000,00
		620 794,26	115 000,00
Total des engagements financiers (1)		620 794,26	115 000,00
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées			

Détail - Autres engagements

Engagements financiers - Autres engagements	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
FONDATION ORCOM		115 000,00
Caution SG emprunt ORCOM BRETAGNE 295300€	141 799,57	
Caution SG emprunt ORCOM NANTES 250000€	122 671,53	
Caution CIC emprunt ORCOM NANTES 250000€	92 121,38	
Caution BNP emprunt OROCM NANTES 218662.84€	87 997,16	
Caution BNP emprunt ORCOM BRETAGNE 292606.18€	140 188,08	
Caution BP emprunt Atout Expert 140000€	36 016,54	
Totalisation	620 794,26	115 000,00

Crédits d'impôts

31/12/2025	Montant
Réductions et crédits d'impôt ne donnant pas lieu au dépôt d'une déclaration spéciale MEC - Réduction d'impôt au titre du mécénat	16 560,00
Réductions et crédits d'impôt avec dépôt d'une déclaration spéciale	
Autres crédits d'impôts	
TOTAL	16 560,00

Produits et charges exceptionnels

	Montants	31/12/2025
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles		59 379,02
Résultat exceptionnel		(59 379,02)